



# Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 154-2020  
Type d'intervention : Motion  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2020.RRGR.205  
  
Déposée le : 04.06.2020  
  
Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)  
  
Cosignataires : 0  
  
Urgence demandée : Non  
Urgence accordée :  
  
N° d'ACE : du  
Direction : Direction de la sécurité  
Classification : -  
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

## Plus de transparence lors de contrôles radar

Le Conseil-exécutif est chargé de faire en sorte que les informations sur les lieux, en particulier hors agglomération, où le canton de Berne réalise des contrôles de vitesse (à l'aide de radars fixes ou mobiles) soient publiées sur Internet.

### Développement :

Les contrôles de vitesse sont souvent réalisés par des radars mobiles. Quiconque signale leur présence encourt aujourd'hui une amende, ce qui fait de ces contrôles un secret d'Etat. Qui plus est, les lieux contrôlés sont souvent choisis davantage pour la manne financière qu'ils représentent que pour l'intérêt qu'ils présentent pour la sécurité routière. Le tronçon de l'autoroute A6 entre Schüpfen et Schönbühl, par exemple, est de notoriété publique : c'est une ligne droite où les automobilistes circulent librement. La police aurait mieux à faire que d'être contrainte de trouver des sources de revenus pour le canton. A Saint-Gall, le canton informe d'ores et déjà des lieux où sont actuellement déployés ses radars<sup>1</sup>. Le canton de Berne pourrait sans problème faire de même.

Destinataires  
– Grand Conseil

<sup>1</sup> Lien : <https://www.sg.ch/sicherheit/kantonspolizei/verkehr/radar.html>